

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil onze, le quinze décembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le neuf décembre, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT.</p> <p><b>Absents :</b> Pascale HAUK, Christine DUSSURGET, Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Excusés :</b> Pascale HAUK, Christine DUSSURGET, Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Pascale HAUK donne pouvoir à Serge FAGES, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Gianni DE BERNARDIS, Marie-Thérèse PRALY donne pouvoir à Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Elyane CLOP.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-077**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011**

\*\*\*

**OBJET : Dissolution du SIVU de Gendarmerie de Brignais – Compétence CCVG**

Monsieur le Maire explique que le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de la gendarmerie de Brignais, créé par arrêté préfectoral du 22 janvier 1990, a pour mission la gestion des bâtiments loués au groupement de gendarmerie du Rhône ainsi que la construction de 14 logements et de locaux de services pour la brigade motorisée.

Il indique que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône propose la dissolution du SIVU de gendarmerie par transfert de compétence à la Communauté de communes de la Vallée du Garon.

Compte tenu du projet de construction de la BMO et dans un objectif de cohérence budgétaire et financière, les collectivités concernées par l'évolution proposée dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale souhaitent prendre l'initiative de cette réorganisation territoriale en application des dispositions de l'article L.5212-33 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le transfert de compétence s'accompagnerait du transfert du patrimoine, tant en ce qui concerne le passif que l'actif, ainsi que de l'ensemble des droits et obligations contractés par le SIVU. Cette opération ne s'accompagne pas de transfert de personnel.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer en faveur de la dissolution du SIVU de la gendarmerie de Brignais par transfert de compétence à la Communauté de communes de la Vallée du Garon, avec le transfert de l'intégralité du patrimoine (actif et passif) et des droits et obligations contractés par le SIVU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de se prononcer en faveur de la dissolution du SIVU de la gendarmerie de Brignais par transfert de compétence à la Communauté de communes de la Vallée du Garon, avec le transfert de l'intégralité du patrimoine (actif et passif) et des droits et obligations contractés par le SIVU.

Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Serge FAGES